

Coronavirus. Réouverture des écoles le 11 mai : inquiétudes au sein des syndicats

La FSU 14 s'exprime au sujet de la réouverture des écoles, mercredi 22 avril 2020. Pour elle, pas question de mettre en péril la protection sanitaire du personnel et des élèves.

Publié le 27 Avr 20 à 10:02



Le syndicat FSU du Calvados est inquiet quant à la réouverture des écoles le 11 mai prochain. (©Illustration Adobe Stock)

Les interrogations sont grandes quant à la **réouverture des écoles, collèges et lycées**. Lors de sa dernière allocution, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé leur réouverture progressive à compter du **11 mai 2020**.

Mercredi 22 avril 2020, la [Fédération Syndicale Unitaire](#) (FSU) du Calvados s'exprime à ce sujet en rappelant « le droit de chaque personnel et chaque usager à la sécurité sanitaire ». Pour la première fédération syndicale en France de l'enseignement, pas question de procéder à une réouverture des écoles au détriment de la **protection sanitaire** de l'ensemble de la population.

Une réouverture approuvée par les autorités médicales ?

Si réouverture il y a, celle-ci doit être approuvée par les **autorités médicales**, selon la FSU 14. Les personnels et les usagers doivent également avoir « la garantie que tout est mis en œuvre pour empêcher l'entrée du Covid-19 dans les établissements ».

Seul le dépistage systématique peut le permettre.

Comment garantir la **distanciation sociale** dans les salles de classe, dans les couloirs, dans les cours de récréation, dans les transports scolaires et dans les restaurants scolaires ? Comment assurer le **lavage régulier des mains** ? Autant d'interrogations que pose le syndicat, en soulignant que « l'application de tous les gestes ne sera pas plus facile le 11 mai qu'avant le confinement. »

La question des masques

Les annonces gouvernementales inquiètent également sur le sujet du **port de masques** à l'école. FSU 14 s'interroge :

Emmanuel Macron nous assure qu'un masque sera remis à tous les déconfinés. S'agit-il d'un masque par jour pour les 12 millions d'écoliers, collégiens et lycéens français ?

La **sécurité sanitaire** de tous les personnels, élèves, familles, mais aussi agents de collectivités territoriales, agents techniques, Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), agents de service et auxiliaires de vie scolaire est un véritable enjeu. Si tel n'est pas le cas, la FSU annonce qu'elle « sera aux côtés des personnels qui, soucieux de leur santé, et de celle de leurs élèves et de leur famille, exerceront leur **droit de retrait**. »

Dépistage du personnel et des élèves parmi les garanties souhaitées

Dans ce contexte, avant la réouverture des crèches et des établissements scolaires, la FSU fait part de son souhait de certaines **garanties**, de la part de l'État et des employeurs territoriaux. Le dépistage de tous les personnels et des élèves, la mise à disposition de matériels de protection pour les personnels et le suivi sanitaire des agents par la médecine de prévention figurent parmi les demandes.

Par ailleurs, la FSU exigera que les objectifs de l'enseignement dans la période soient clarifiés : il s'agira d'une période très particulière, sans la présence de l'ensemble des élèves et avec des petits groupes, il ne s'agira pas de mettre la pression sur les personnels comme sur les élèves.

Un « vaste plan » est ainsi souhaité afin de travailler sur les **aspects scolaires et psychologiques** liés à cette réouverture.